PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL DES MINISTRES

/)ECRET Nº 78/181 DU 9 MARS 1978

portant nomination de Monsieur TSIKABAKA Gaston, Secrétaire des affaires étrangères Stagiaire, en qualité de Directeur de la Coopération au Secrétariat Général du Ministère des affaires étrangères et de la Coopération.

IE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977; Vu l'acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions;

Vu l'acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 78/148 du 1°/3/1978 fixant les attributions et portant réorganisation des structures du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Sur décision du Comité Militaire du Parti prise le 7 Décembre 1977,

DECRETE:

Article 1er: Monsieur TSIKABAKA Gaston, Secrétaire des Affaires Etrangères Stagiaire en service à la Direction de la Coopération au Secrétariat Général aux Affaires Etrangères et à la Coopération est nommé Directeur de la Coopération en remplacement de Monsieur Réné MATHEY.

Juf

Article 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéreccé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 9 MARS 1076

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

Le Ministre des affaires étrangères

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA .-

Te Ministre de la Justice et de la Justice, Garde des Sceaux

Théophile OBENGA.

Alphonee MOUISSOU-POUATI .-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES .-

Juf